



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMÉNAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAÀ**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la création d'une issue de secours supplémentaire
au tennis couvert n° 1 du golf de Moliets**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 25 juin 2013 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation concernant le patrimoine immobilier de la station touristique de Moliets et ses avenants,

VU le bon de commande n° 10 relatif aux travaux urgents sur le patrimoine immobilier du golf de Moliets,

Considérant la nécessité de créer une issue de secours supplémentaire au tennis couvert n° 1 du golf de Moliets afin de permettre l'accueil d'évènements exceptionnels,

VU la proposition de la SATEL en date du 28 octobre 2022,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de travaux présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire** : SAS DOMITECH – 3 chemin de Jorlis – 64600 ANGLET
 - **Caractéristiques principales** : création d'une issue de secours supplémentaire au tennis couvert n° 1 du golf de Moliets comprenant notamment une porte extérieure bois de service à 2 vantaux de dimensions 1800 (H) x 2250 mm.
 - **Montant total** : 5 171,81 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le

15 NOV. 2022
Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON